

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

sera SiO3 Test, Reagenz 1

EAN

4001942049429

UFI: Y8E2-2VV5-EDGW-GHCU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**Société: sera Werke Heimtierbedarf
J. Ravnak GmbH & Co. KGRue: Borsigstraße 49
Lieu: D-52525 HeinsbergBoîte postale: 1466
D-52518 Heinsberg

Téléphone: +49 (0)2452 91260

e-mail: info@sera.de

Interlocuteur: Dr. Matthias Dahm

e-mail: sds.info@sera.biz

Internet: www.sera.de

Service responsable: Labor

Téléfax: +49 (0)2452 5922

Fournisseur

Société: Plantex AG

Rue: Bollmoosweg 19

Lieu: CH-5610 Wohlen

Téléphone: +41 (0) 448132858

e-mail: info@plantex.ch

Interlocuteur: Sascha Weber

e-mail: s.weber@plantex.ch

Téléfax: +41 (0) 448132840

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 2 de 12

**Mention
d'avertissement:**
Attention
Pictogrammes:

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment Eau.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Solution fortement diluée d'un acide inorganique. Solution aqueuse de sels inorganiques.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7664-93-9	acide sulfurique à 96 %			10 - < 15 %
	231-639-5	016-020-00-8	01-2119458838-20	
	Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1; H290 H314 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
7664-93-9	231-639-5	acide sulfurique à 96 %	10 - < 15 %
	par voie orale: DL50 = 2140 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 15 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 5 - < 15 Eye Irrit. 2; H319: >= 5 - < 15		

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des premiers secours
Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 3 de 12

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Produits de pyrolyse, toxique.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau, Chaux, Soda.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 4 de 12

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Collecter la fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes.

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.

Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

Ne pas stocker à des températures de moins de 0°C. Température de stockage recommandée: à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas mélanger avec des lessives alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 5 de 12

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
7664-93-9	Acide sulfurique (inhalable)	-	0,1		VME 8 h	
		-	0,2		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type	Voie d'exposition	Effet	Valeur	
7664-93-9	acide sulfurique à 96 %			
Salarié DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,05 mg/m³	
Salarié DNEL, aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m³	

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
7664-93-9	acide sulfurique à 96 %	
Eau douce		0,003 mg/l
Eau de mer		0,0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,002 mg/kg
Sédiment marin		0,002 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		8,8 mg/l

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.
Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Modèle de gants adapté résistant aux acides

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré), Caoutchouc butyle

Épaisseur du matériau des gants: 0,4-0,7 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 2 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Pas nécessaire vu la petite capacité des ampoules

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle B2 (selon DIN 3181, 1980).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 6 de 12

Protection contre les risques thermiques

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Produits de pyrolyse, toxique.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	sans odour
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	-0,3-0,5
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable (le produit/la substance est inorganique.)
Pression de vapeur:	23 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,11 g/cm³
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc) (Risque d'explosion!).

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

non applicable

Point de ramollissement:

non applicable

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 7 de 12

Point d'écoulement:
Viscosité dynamique:
Durée d'écoulement:

non déterminé
non déterminé
non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Possibilité de réactions dangereuses. La dilution ou la dissolution dans l'eau est toujours accompagnée d'un fort échauffement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base, Peroxydes, Agent oxydant.
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Base, Agent oxydant, Métaux alcalins, Métaux légers, Peroxydes.
Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc) (Risque d'explosion!).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Produits de pyrolyse, toxique.
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Information supplémentaire

Corrode les métaux communs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7664-93-9	acide sulfurique à 96 %				
	orale	DL50 mg/kg	2140	Rat	ECHA OCDE 401

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 8 de 12

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Après neutralisation, aucune toxicité n'est observée. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7664-93-9	acide sulfurique à 96 %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	16-28	96 h	Lepomis macrochirus (crapet arlequin)	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA OCDE 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,15	35 d	Tanytarsus dissimilis	ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est inorganique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO₃ Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO₃-R1

Page 9 de 12

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160303 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160507 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Produits chimiques usagés d'origine minérale composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide sulfurique à
transport de l'ONU: 96 %)

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III

Étiquettes: 8

Code de classement: C1

Dispositions spéciales: 274

Quantité limitée (LQ): 5 L

Quantité exceptée: E1

Catégorie de transport: 3

N° danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels: E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3264

d'identification:

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 10 de 12

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (acide sulfurique à 96 %)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C1
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (acide sulfurique à 96 %)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B
Groupe de ségrégation:	1 - acides

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, INORGANIC, N.O.S. (acide sulfurique à 96 %)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:	Non
---------------------------------	-----

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique. Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 11 de 12

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**Indications relatives à la directive
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 2019/1148/EC

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148 : toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,4,5,6,7,8,9,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 1

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R1

Page 12 de 12

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]. Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

sera SiO3 Test, Reagenz 2

EAN

4001942049429

UFI: XDG6-Q4P5-XT7N-67M8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**Société: sera Werke Heimtierbedarf
J. Ravnak GmbH & Co. KGRue: Borsigstraße 49
Lieu: D-52525 HeinsbergBoîte postale: 1466
D-52518 Heinsberg

Téléphone: +49 (0)2452 91260

e-mail: info@sera.de

Interlocuteur: Dr. Matthias Dahm

e-mail: sds.info@sera.biz

Internet: www.sera.de

Service responsable: Labor

Téléfax: +49 (0)2452 5922

Fournisseur

Société: Plantex AG

Rue: Bollmoosweg 19

Lieu: CH-5610 Wohlen

Téléphone: +41 (0) 448132858

e-mail: info@plantex.ch

Interlocuteur: Sascha Weber

e-mail: s.weber@plantex.ch

Téléfax: +41 (0) 448132840

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Skin Corr. 1; H314

Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 2 de 12

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

acide tartrique

Mention

Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H314

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un médecin.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Solution aqueuse de substances chimiques avec des matières organiques (des acides).

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
87-69-4	acide tartrique			< 25 %
	201-766-0		01-2119537204-47	
	Eye Dam. 1; H318			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
87-69-4	201-766-0	acide tartrique	< 25 %
	dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 3 de 12

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

Après contact avec la peau

Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Corrosion cutanée/irritation cutanée

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé.

Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Eau, Chaux, Soda.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 4 de 12

Pour la rétention

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Collecter la fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes.

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.

Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Rincer abondamment avec de l'eau.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13 Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Protéger des radiations solaires directes.

Ne pas stocker à des températures de moins de 0°C. Température de stockage recommandée: à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas mélanger avec des lessives alcalines.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 5 de 12

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
87-69-4	Acide tartrique (inhalable)	-	2		VME 8 h	
		-	4		VLE courte durée	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
87-69-4	acide tartrique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	5,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	2,9 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	1,3 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	1,5 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	8,1 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
87-69-4	acide tartrique	
Eau douce		0,3125 mg/l
Eau de mer		0,3125 mg/l
Sédiment d'eau douce		1,141 mg/kg
Sédiment marin		1,141 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10 mg/l
Sol		0,0449 mg/kg

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition
Contrôles techniques appropriés

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Modèle de gants adapté résistant aux acides

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: > 0,35 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO₃ Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO₃-R2

Page 6 de 12

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Pas nécessaire vu la petite capacité des ampoules

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle B2 (selon DIN 3181, 1980).

Protection contre les risques thermiquesNon inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	jaune clair
Odeur:	sans odeur
Seuil olfactif:	non applicable
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	0,5-1,5
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	23 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,09 g/cm ³
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc) (Risque d'explosion!).

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide: non applicable

gaz: non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: non déterminé

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 7 de 12

Épreuve de séparation du solvant:	Aucune donnée disponible
Teneur en solvant:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Point de sublimation:	non applicable
Point de ramollissement:	non applicable
Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1. Réactivité

Possibilité de réactions dangereuses. La dilution ou la dissolution dans l'eau est toujours accompagnée d'un fort échauffement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec: Base, Peroxydes, Agent oxydant.
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Base, Agent oxydant, Métaux alcalins, Métaux légers, Peroxydes.
Fort dégagement d'hydrogène possible au contact de métaux amphotères (par ex. aluminium, plomb, zinc)
(Risque d'explosion!).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).
La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

Information supplémentaire

Corrode les métaux communs.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008
Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
87-69-4	acide tartrique				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OCDE 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat		OCDE 402

Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)
Provoque de graves lésions des yeux. (Sur la base des données de contrôle)

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 8 de 12

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque. Après neutralisation, aucune toxicité n'est observée. Aucune dégradation de l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
87-69-4	acide tartrique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 100	96 h	Danio rerio	ECHA OCDE 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	51,4	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	SDB OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	93,31	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA OCDE 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	Boue activée	ECHA OECD 209

12.2. Persistance et dégradabilité

Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 9 de 12

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
87-69-4	acide tartrique			
	OCDE 306	85%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
87-69-4	acide tartrique	-1,91

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Le produit est un acide. Avant l'envoi vers les stations de traitement des eaux d'égoûts le produit a normalement besoin d'être neutralisé. Matière appropriée pour diluer ou neutraliser: Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160508 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Produits chimiques usagés d'origine organique composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 10 de 12

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (acide tartrique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C3
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
Catégorie de transport:	3
N° danger:	80
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	Liquide organique corrosif, acide, n.s.a. (acide tartrique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Code de classement:	C3
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (acide tartrique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3265
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	CORROSIVE LIQUID, ACIDIC, ORGANIC, N.O.S. (acide tartrique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	8
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	8
Dispositions spéciales:	A3 A803

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 11 de 12

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856
IATA-Quantité maximale (cargo):	60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non
L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: fortement caustique. Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):
Inscription 3

2004/42/CE (COV):	20 % (218 g/l)
Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):	N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 2

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R2

Page 12 de 12

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Skin Corr. 1; H314	Sur la base des données de contrôle
Eye Dam. 1; H318	Sur la base des données de contrôle

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

sera SiO3 Test, Reagenz 3

EAN

4001942049429

UFI:

VWPE-7UY4-FP80-KC63

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

Le produit est destiné à la consommation des particuliers.

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**Société: sera Werke Heimtierbedarf
J. Ravnak GmbH & Co. KGRue: Borsigstraße 49
Lieu: D-52525 HeinsbergBoîte postale: 1466
D-52518 Heinsberg

Téléphone: +49 (0)2452 91260

Téléfax: +49 (0)2452 5922

e-mail: info@sera.de

Interlocuteur: Dr. Matthias Dahm

e-mail: sds.info@sera.biz

Internet: www.sera.de

Service responsable: Labor

Fournisseur

Société: Plantex AG

Rue: Bollmoosweg 19

Lieu: CH-5610 Wohlen

Téléphone: +41 (0) 448132858

Téléfax: +41 (0) 448132840

e-mail: info@plantex.ch

Interlocuteur: Sascha Weber

e-mail: s.weber@plantex.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence: 145 (Tox Info Suisse)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4; H302

Skin Sens. 1; H317

Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008**

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 2 de 13

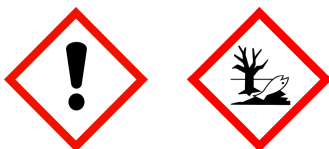
Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

hydrogénosulfite de sodium; bisulfite de sodium 37%

Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium)

Mention

Attention

d'avertissement:
Pictogrammes:

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P261

Éviter de respirer Vapeur.

P280

Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P302+P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P333+P313

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH031

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives CE ou aux lois nationales respectives.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Solution aqueuse de sels organiques et inorganiques.

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7631-90-5	hydrogénosulfite de sodium; bisulfite de sodium 37%			30 - < 35 %
	231-548-0	016-064-00-8	01-2119524563-42	
	Acute Tox. 4; H302 EUH031			
55-55-0	Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium)			1 - < 5 %
	200-237-1	650-031-00-4		
	Acute Tox. 4, Skin Sens. 1, STOT RE 2, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H317 H373 H400 H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 3 de 13

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7631-90-5	231-548-0	hydrogénosulfite de sodium; bisulfite de sodium 37%	30 - < 35 %
		par inhalation: CL50 = > 5,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg	
55-55-0	200-237-1	Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium)	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 1000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 565 mg/kg	

Information supplémentaire

Ne contient aucune autre substance intensément toxique.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyléneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement. NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes de surexposition peuvent être douleur de tête, vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Méthémoglobinémie.

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

Information supplémentaire

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 4 de 13

part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

Pour les non-secouristes

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer les personnes en lieu sûr.

Pour les secouristes

Colmater les bouches de canalisations. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Utiliser un équipement de protection personnel.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). Collecter la fuite de liquides dans des armoires équipées de cuvettes montées sur roulettes.

Pour le nettoyage

Déversements majeurs: Pour recueillir la substance, utiliser un aspirateur industriel agréé.

Déversements mineurs: Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).

Bien nettoyer les surfaces contaminées. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

Autres informations

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Tenir hors de portée des enfants.

Préventions des incendies et explosion

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Information supplémentaire

Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression. Poser des couvercles sur les conteneurs immédiatement après utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 5 de 13

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage. Protéger des radiations solaires directes.

Ne pas stocker à des températures de moins de 0°C. Température de stockage recommandée: à température ambiante

Conseils pour le stockage en commun

Pas de matières à signaler spécialement.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solution pour déterminer les paramètres de l'eau dans courante et l'eau des aquariums.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition (VME/VLE; Suva, 1903.f)

N° CAS	Substance	ppm	mg/m³	fib/ml	Catégorie	Origine
7631-90-5	Bisulfite de sodium (inhalable)	-	5		VME 8 h	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Substance			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
7631-90-5	hydrogénosulfite de sodium; bisulfite de sodium 37%			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	246 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	73 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	9,5 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Substance	Valeur
7631-90-5	hydrogénosulfite de sodium; bisulfite de sodium 37%	
Eau douce		1,09 mg/l
Eau de mer		0,11 mg/l
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		10,71 mg/l

Conseils supplémentaires

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas inspirer les vapeurs.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection des yeux/du visage. Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 6 de 13

Protection des mains

Éviter le contact avec la peau. Porter des gants appropriés.

Modèle de gants adapté résistant aux acides

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

Épaisseur du matériau des gants: > 0,35 mm

Temps de passage (durée d'utilisation maxi): > 8 h

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Pas nécessaire vu la petite capacité des ampoules

Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire portant un filtre du modèle B2 (selon DIN 3181, 1980).

Protection contre les risques thermiques

Non inflammable. Le produit lui-même n'est pas combustible. La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂).

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	piquant
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 100 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	3,0-5,0
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	40 hPa
(à 20 °C)	
Densité (à 20 °C):	1,06 g/cm ³
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé

9.2. Autres informations

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 7 de 13

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:

non déterminé

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

non déterminé

Teneur en corps solides:

non déterminé

Point de sublimation:

non applicable

Point de ramollissement:

non applicable

Point d'écoulement:

non déterminé

Viscosité dynamique:

non déterminé

Durée d'écoulement:

non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Libère du dioxyde de soufre au contact des acides forts.

10.4. Conditions à éviter

Protéger des radiations solaires directes.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart de: Acide

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de soufre, Oxydes d'azote (NOx), Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2).

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

ETAmél calculé

ATE (orale) 1418,2 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
7631-90-5	hydrogénosulfite de sodium; bisulfite de sodium 37%				
	orale	DL50 500 mg/kg	Rat	SDB	ATE
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	ECHA	OCDE 402
	inhalation (4 h) poussières/brouillard	CL50 > 5,5 mg/l	Rat	ECHA	OCDE 403
55-55-0	Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium)				
	orale	DL50 565 mg/kg	Rat	ECHA	
	cutanée	DL50 > 1000 mg/kg	Cochon d'Inde	ECHA	

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec la peau, Contact avec les yeux, Ingestion, Inhalation

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire référentes à des preuves

Le mélange est classé dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Autres informations

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Information supplémentaire

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
7631-90-5	hydrogénosulfite de sodium; bisulfite de sodium 37%					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	147-215	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	43,8	72 h	Desmodesmus subspicatus	ECHA OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	89	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	> 316	34 d	Danio rerio	ECHA OCDE 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	> 10	21 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA OCDE 211
	Toxicité bactérielle aiguë	(CE50 mg/l)	> 1000	3 h	Boue activée	ECHA OECD 209
55-55-0	Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,25	96 h	Tête de boule	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,506	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	ECHA calculé.
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,724	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA calculé.
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,019	4 d	Daphnia magna (puce d'eau géante)	ECHA

12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
55-55-0	Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium)			
	Essai de fiole fermée	30%		
	Non facilement biodégradable (selon les critères OCDE)			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
55-55-0	Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium)	0,79

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 10 de 13

sous-sol/au sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

160305 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Rebut de fabrication et produits non utilisés; Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

160508 Déchets non décrits ailleurs dans la liste; Gaz en récipients à pression et produits chimiques usagés; Produits chimiques usagés d'origine organique composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés (RS 814.610.1, OMoD)

150110 Déchets d'emballages, absorbants, chiffons d'essuyage, matériaux filtrants et vêtements de protection (non spécifiés ailleurs); Déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages collectés séparément dans les communes); Emballages contenant des résidus de substances ou de déchets spéciaux possédant des propriétés particulièrement dangereuses ou qui sont contaminés par de telles substances ou déchets spéciaux; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Rincer abondamment avec de l'eau. Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

Code de classement:

M6

Dispositions spéciales:

274 335 375 601

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

Code de restriction concernant les tunnels:

-

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium))

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

9

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

9

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 11 de 13

Code de classement: M6
Dispositions spéciales: 274 335 375 601
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9
Dispositions spéciales: 274 335 969
Quantité limitée (LQ): 5 L
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-F

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium))
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9
14.4. Groupe d'emballage: III
Étiquettes: 9
Dispositions spéciales: A97 A158 A197 A215
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
Passenger LQ: Y964
Quantité exceptée: E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 450 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 964
IATA-Quantité maximale (cargo): 450 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui
Matières dangereuses: Sulfate de bis(4-hydroxy-N-méthylanilinium)

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Toxique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

E2 Danger pour l'environnement aquatique

Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 12 de 13

Information supplémentaire

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par l'ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs, OLT 5 (RS 822.115). Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service
LC50: Lethal concentration, 50%
LD50: Lethal dose, 50%

Les principales références bibliographiques et sources de données

Fiche de données de sécurité, ECHA

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].
Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

sera SiO3 Test, Reagenz 3

Date de révision: 04.09.2023

Code du produit: SiO3-R3

Page 13 de 13

actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)